



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclasserment dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasser un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclassement dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasse un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclasserment dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasser un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclasserment dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasser un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclasserment dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasser un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 23 avril 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.
10 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, Amédée Genton, Olivier Genton, José-Luis Hernandez, Jorge Ibarrola, Eric Levrat, Michel Miéville, Nicole Mocanou, Jacques Neiryck, Christian Rothen.
Arrive plus tard: Charles Karlen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 mars 2010.
3. **Préavis No 8/2010**
Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.
4. **Préavis No 9/2010**
Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
5. **Préavis No 10/2010**
Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.
6. **Préavis No 11/2010**
Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, **M. le Président** nous informe des communications suivantes:

Nous sommes aujourd'hui le 112ème jour de l'année soit presque au bout du premier tiers de 2010 il est donc possible de faire une première projection.

Vous participez tous aujourd'hui à la 3ème séance du conseil communal de l'année et 11 préavis ont déjà été présentés à ce conseil, 9 ont pu être votés, ce qui fait que nous en sommes au même point que l'an dernier à la même époque.

(Si les prévisions de 30 préavis et plus sont toujours d'actualité cela nous promet des séances très chargées en fin d'année.)

Dans notre désormais traditionnel rappel concernant les infractions faites sur le territoire communal aucun chômage en mars mais une montée des vols dans les véhicules. Sur la vingtaine d'infractions relevées en mars, 8 concernaient des autos ou motos dévalisées ou volées, 7 des habitations particulières et deux fois la commune, donc nous, a été visée par la vandalisation de mobilier urbain.

La police constate également une vague d'arnaques par téléphone auprès de personnes âgées. Sous prétexte de gains mirobolants dans une loterie, le malfrat explique qu'il a besoin d'une avance de frais pour dédouaner les milliers de francs gagnés dans le concours.

Maintenant un petit mot d'histoire, nous célébrons aujourd'hui la mort de deux très grand poètes décédés tout les deux en 1616 le dramaturge et écrivain William Shakespeare mort en Angleterre et Miguel de Cervantes Saavedra le père de « Don Quichotte » décédé à Madrid, il se battait, dans ses romans, contre des moulins à vents, tout comme nous parfois dans cette salle.

Maintenant les travaux en cours.

Certains d'entre vous ont été choisis comme public cible par l'Idheap et ont reçu un questionnaire qui permettra à cette institution de visualiser les points faibles de notre administration communale et ainsi de rechercher des solutions adaptées aux demandes de nos concitoyens.

Pour ceux qui n'ont pas été choisis mais qui désirent faire des commentaires, il est possible de remplir un questionnaire qui se trouve à chaque guichet communal ainsi qu'en ligne sur le site Internet de l'Idheap à la rubrique Ecublens.

Passons au chapitre des représentations :

Le 20 mars j'ai été convié à la soirée de l'Echo des campagnes où les choristes nous ont réjouis les oreilles avec des sketches et des chansons sur le thème des animaux. J'ai pu voir une société locale dynamique malgré une moyenne d'âge élevée et tous les spectateurs ayant assisté à ces deux soirées ont apprécié la diversité et la qualité du répertoire.

Avant-hier mercredi 21 avril le bureau du conseil s'est réuni pour préparer le conseil de mai et je peux déjà vous annoncer que nous aurons 3 préavis à discuter lors de cette séance. Les documents concernant les divers préavis vous parviendront courant de semaine prochaine.

Au chapitre du courrier j'ai reçu une lettre des TL :

Les huissiers, que je remercie, vont déposer un de ces documents sur chacune des tables.

Et maintenant les informations courantes :

Les premiers mouvements en vue des futures élections ont été annoncés au cours des dernières semaines.

Nous avons pu lire dans la presse la création de la formation PLR – Ecublens, un nouveau groupe politique regroupant tous les membres des partis radicaux et libéraux. Le président de ce nouveau groupement est notre secrétaire suppléant M. Werner Kneubühler assisté à la vice-présidence par un ancien membre de ce conseil, M. Mehdi Lagger.

Un deuxième groupe politique se transforme.

Le PSIG m'a fait parvenir la composition de son nouveau comité qui se compose dès aujourd'hui de
Germain Schaffner, président (nouveau, remplace Frédéric Hubleur, sortant)
Pascale Manzini, municipale, secrétaire
François Massy, municipal
Michel Farine, municipal
Alberto Perez
José-Luis Hernandez (nouveau, remplace Aitor Ibarrola, sortant).
Aucune information ne nous est parvenue des autres partis.

Au chapitre des manifestations à venir:

Comme les fois précédentes je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont disponibles sur le site Internet de la commune.

J'aimerais tout de même vous faire part de quelques faits qui vont certainement être rappelés lors des mérites de l'an prochain.

En premier lieu j'aimerais féliciter toute l'équipe féminine du Volleyball Club Ecublens qui grâce à sa victoire 3-2 en match retour contre Allschwil est promue en ligue nationale B pour la saison prochaine. J'ai également le plaisir d'annoncer que 3 juniors filles du VBC Ecublens ont gagné le titre de championnes suisses avec la sélection cantonale vaudoise aux championnats suisses des moins de 16 ans.

Pour fêter la fin de la saison, le samedi 1er mai, le Volley-Ball Club Ecublens organise sa traditionnelle Fondue Chinoise de soutien, dans cette salle, dès 18h30.

Cette manifestation est ouverte non seulement aux joueurs et à leurs familles, mais à toutes celles et ceux qui apprécient une ambiance familiale et conviviale.

Au prix de Fr. 40.-- pour les adultes et Fr. 20.-- pour les jeunes jusqu'à 16 ans, la fondue chinoise, précédée d'une entrée, sera préparée par des membres du club et le service aux tables assuré par des juniors. Un orchestre ainsi qu'un diaporama animeront la soirée et une tombola exceptionnelle rendra heureux plus de 200 gagnants.

Inscriptions par téléphone ou par mail auprès de Charly Rothen, ou directement auprès de lui à la fin du Conseil.

Ceci termine les communications présidentielles, je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que son intervention concerne le retrait du Préavis 9/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.

Elle souhaite remercier les Commissions ad hoc de Crissier et Ecublens qui ont fait un travail avec beaucoup d'intérêts, qui ont soulevé beaucoup de questions au sujet de ce préavis et toutes ces questions seront suivies de réponses dans le complément d'étude. L'entente s'est réunie en séance ordinaire mercredi dernier a souhaité retirer ce préavis. Elle aimerait effacer un petit malentendu concernant St-Sulpice. Elle pensait que St-Sulpice avait déjà accepté le préavis, alors que le système dans cette Commune est différent. Ce sont d'abord les Commissions finances et gestion qui ont accepté ce préavis et il devait ensuite être présenté au Conseil la semaine prochaine. Donc nous étions les premiers à présenter ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la grande majorité, il y a 1 abstention.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 MARS 2010.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Hausermann, secrétaire du Conseil propose une modification à la page 8 du PV concernant une intervention de **M. Christophe Cartier**.

Il est écrit : M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas **seulement** ses intérêts personnels ou professionnels mais **aussi** les intérêts de la Commune.

Les mots seulement et aussi sont supprimés, aussi l'intervention se décline comme suit :

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas ses intérêts personnels ou professionnels mais les intérêts de la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification est accepté à l'unanimité et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. Préavis No 8/2010. Projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu concernant ce préavis. Il s'agit d'un vœu pour étudier les variantes en zone de rencontre et en zone 20. Ce vœu, dans son intégralité est en **annexe no. 1** de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal répond que comme déjà annoncé lors de la séance avec la Commission ad hoc, il est bien évident que l'avant-projet présenté par le bureau ARAGAO va être passé à la loupe et dans le cadre du crédit d'étude il y aura aussi une attention particulière apportée à la signalisation et au statut de cette chaussée et que bien entendu l'implantation d'une zone 30 voire d'une zone 20 seront intégrées par les différents services dont le service de police également.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 8/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°8/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du chemin de Champ-Colomb selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 26'000.-- (vingt-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb (PPA Les Peupliers) – réaménagement – crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des

communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

A 20h30 arrivée de M. Charles Karlen, **l'effectif passe à 65 Conseillers présents.**

M. le Président nous rappelle que le point 4 concernant le Préavis 9/2010 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité, aussi nous passons directement au point 5 de l'Ordre du jour.

POINT 5. Préavis 10/2010. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz. (Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Louis Radice a une question concernant le rapport de la Commission ad hoc relative à la préservation de l'environnement paysagé. A la page 2 du rapport, au 3^{ème} avant dernier paragraphe, il est écrit « cependant, la préservation de l'environnement paysagé fait partie des objectifs de l'étude du site; à ce titre le cordon arborisé qui en fait partie pourrait être cadastré en zone forêt et maintenu en l'état ». Il aimerait savoir comment actuellement ce cordon arborisé est cadastré.

M. Philippe Ecoffey répond que la question a été posée lors de la discussion et ce plan, à son avis, fait partie de la zone industrielle à partir du moment où il a été confirmé qu'il n'était pas cadastré en zone forêt. Toutefois, selon l'Urbaniste, M. Besson, le cas échéant il pourrait l'être et serait à ce moment préservé.

M. Jean-Louis Radice rappelle que lorsque nous avons voté le plan de quartier « En Verney-Montaney » ce cordon arborisé avait déjà fait l'objet d'un débat. Sa question est de savoir si on reclasse ce cordon qui serait actuellement en zone industrielle en zone forêt. Il aimerait savoir comment on traite ce genre de déclassement dévalorisant pour la propriété. Sa question s'adresse à la Municipalité puisqu'il aimerait aussi savoir dans quelle mesure la collectivité peut être impliquée en matière d'indemnité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité donnera une réponse ultérieurement. Il ne sait pas si notre Municipal de l'Urbanisme peut donner une réponse. Toutefois il peut juste répondre à M. Radice concernant les indemnités. Il est vrai que lorsque l'on déclasse un terrain il faut fixer un montant et ensuite c'est 50% le Canton et 50% la Commune. Le montant doit être fixé selon des valeurs du terrain etc. Il laisse le soin à M. Massy de compléter.

M. Jean-Louis Radice s'inquiète de savoir dans quelle mesure la collectivité publique d'Ecublens pourrait être impliquée dans le cas d'une indemnisation éventuelle et légale réclamée par le propriétaire pour le terrain comportant le cordon boisé qui serait déclassé de la zone industrielle en zone de forêt. Il aimerait connaître l'ampleur du terrain à déclasser et l'ampleur de l'indemnité que nous devrions verser.

M. François Massy, Municipal remercie M. Radice pour son intervention. Il dit qu'il a de la difficulté à répondre immédiatement. Il prend bonne note de la question et s'engage à répondre ultérieurement.

M. Didier Lannaz pense pouvoir répondre à M. Radice. Ce n'est pas la Commune qui décide de déclasser une zone industrielle en zone forestière, c'est le Canton. Si le Canton décide que la zone classée en zone intermédiaire passe en zone forestière, le propriétaire n'est malheureusement pas indemnisé. Il y a un critère qui dit que si le 90% de la surface est boisée elle devient automatiquement en zone forêt.

M. Pierre Kaelin, Syndic rappelle à M. Lannaz qu'il ne s'agit pas d'une zone intermédiaire mais d'une zone industrielle et c'est important de faire la différence. La Municipalité va se renseigner et intégrera cela dans l'étude.

M. Didier Lannaz nous dit que quelque soit la zone, elle devient par la force des choses une zone forestière c'est le Canton qui décide selon le critère énoncé précédemment. Il nous signale la demande d'une habitante d'Ecublens qui a demandé que sa zone villa passe en zone forestière. Comme il n'y avait pas 90% de la surface boisée, sa demande n'a pas été prise en considération pour devenir zone forêt.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu en complément des 3 vœux déjà énoncés par la Commission ad.hoc.

Ce vœu dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce PV.

M. Alberto Perez souhaite nous faire-part d'un cas d'école. Il nous rappelle le projet qui a été mis à l'enquête pour le Centre de Congrès, l'école en tant que propriétaire a été confrontée à un problème puisqu'elle a laissé pousser une forêt dans la boucle du métro juste en dessous de Bassenges et que théoriquement d'après la loi cantonale qui a été citée elle n'était pas autorisée à construire dans cette forêt classée zone forêt. La solution qui a été trouvée, sauf erreur, pour ce cas là, c'est que l'école reboise ou recrée la même surface de forêt ailleurs.

M. José Birbaum a bien entendu que la Commission ad hoc propose d'augmenter la part logement dans la zone En Vallaire. Est-ce qu'elle peut étoffer un peu ses arguments et ses raisons. Dans une commune il y a des zones industrielles, il y a des zones logements, la Commune a plusieurs zones logements qui devraient se développer ailleurs, alors pourquoi expressément dans cette région là on devrait intensifier le logement. Il n'en voit pas vraiment l'intérêt par rapport à d'autres priorités qui devraient être faites dans la Commune et de nécessairement vouloir réduire la partie industrielle ou commerciale de la région Vallaire qui paraît être développée pour ça.

M. Philippe Ecoffey, en préambule à la réponse aimerait signaler à M. Birbaum que ce ne sont que des vœux et des suggestions que la Commission souhaite voir aborder dans le cadre de l'étude. L'argumentation qui a prévalu pour mettre 50/50 au lieu de 1/3 – 2/3 c'est de dire que tant qu'à mettre des logements compte tenu du développement important des hautes écoles, compte tenu aussi des nouveaux projets de développement de surfaces commerciales, ce n'était pas idiot de prévoir des logements dans cette zone de sorte que les gens puissent se rendre sur le lieu de travail en bicyclette ou à pieds à partir du moment où ils sont à 1 km ou 1 km 1/2 de leur lieu de travail. Il pensait que c'était plus intelligent de densifier cette zone avec des logements en proportion par rapport à l'industrie et de mettre l'industrie plutôt en arrière, en zone Conforama. Le but premier est de mettre des logements à disposition à proximité des lieux de travail qui se créent de sorte que l'on évite des trafics saufs pendulaires, mais encore une fois ce ne sont que des vœux.

M. Jean-Pierre Müller pense que puisque la Commission parle de vœux, il aurait été bien dans ce cas là de ne pas utiliser le futur mais le conditionnel. Il donne comme exemple le vœu no 2 où il est écrit « la densité de 100 emplois et habitants à l'hectare ne **sera** pas dépassée » puisque c'est un vœu il devrait être formulé ne **serait** pas dépassée. De même pour le vœu no 3 avec « ceci **permettra** » qui devrait être remplacé par « ceci **permettrait** ».

M. Michele Mossi tient tout d'abord à répondre à la remarque de M. Jean-Pierre Müller. La Commission a mis ces vœux au futur et il n'y voit aucun inconvénient par le fait qu'aujourd'hui déjà c'est marqué noir sur blanc dans le rapport et dans le cahier des charges de l'étude, c'est indiqué clairement que l'objectif est d'avoir 100 habitants et emplois par hectare. Dans l'objectif du SDOL on a une obligation de densifier les zones proches du centre ville autant d'Ecublens que de Lausanne avec une variation entre 100 et 200 habitants et emplois par hectare. Le vœu de la Commission c'est effectivement de maintenir, comme indiqué dans le cahier des charges de vraiment de se limiter à 100 et pas tout-à-coup dans cette zone à proximité du lac il y ait une densification très importante que l'on passe à 200 et qu'en même temps il y ait une augmentation importante du trafic et c'est pour cette raison que le futur a été mis et pas le conditionnel.

Pour le vœu no 3 si on passe à une répartition un peu plus équilibrée de 50% pour habitations et emplois cela aura un impact sur les capacités d'accueil, et ceci à son point de vue n'est pas au conditionnel. Il souhaite donner encore quelques compléments d'informations concernant le

travail de la Commission et en particulier pourquoi la Commission a émit le vœu de passer d'une répartition de 1/3 – 2/3 à 50-50, c'est en fait l'objectif du SDOL, l'objectif du PALM et l'objectif du Canton et d'avoir une répartition uniforme globalement de 50% entre emplois et places de travail. Aujourd'hui, dans le cahier des charges et dans le préavis malgré cette répartition de 50% à l'échelle cantonale on ne souhaitait avoir une concentration plus importante dans cette région de places de travail que d'habitations. La Commission s'est dite, aujourd'hui on est en train de revaloriser les espaces autour du quartier de Castolin et aussi sur le quartier de l'Innovation de l'EPFL, il y a 51'000 m2 de surfaces supplémentaires qui sont mises à disposition d'entreprises. Pour ne pas avoir une explosion graphique en amenant des collaborateurs dans ces entreprises, l'idée de la Commission était de voir si Ecublens également pouvait améliorer ses capacités d'accueil à proximité des ces nouvelles places de travail.

M. François Massy, Municipal, comprend l'intervention de M. Mossi au sujet de l'emploi. Il n'a pas remis en cause ce qui avait été défini dans le précédent document qui s'appelle « lignes directrices et stratégies d'aménagements » dans lequel il y avait un ratio d'1/3 – 2/3. La Municipalité a pris acte d'étudier d'avoir un ratio de 50/50 et comme il l'avait dit à la Commission ad hoc, à savoir que nous avons d'autres surfaces pour accueillir des logements à Ecublens et qu'effectivement la surface du chantier 4 est une des dernières surfaces qui reste pour avoir des emplois. Il faut faire la différence entre les emplois générés par l'EPFL et les Hautes Ecoles, en fait ce sont des employés qui travaillent à l'EPFL et aux Hautes Ecoles et qui éventuellement viennent habiter dans notre commune. Par contre, il pense que dans le quartier de l'Innovation il y a maintenant des entreprises qui vont venir s'installer et qui produiront un revenu fiscal à la Commune. Il lui paraissait intéressant de garder des emplois en particulier dans le chantier 4 tel que cela avait été prévu dans la phase précédente de l'étude et c'est pour cela que la Municipalité avait maintenu le ratio 2/3 emplois et 1/3 habitants. La Municipalité a pris note du vœu de la Commission et ce vœu sera intégré dans le cadre de l'Etude. Il souhaite encore faire une remarque, dans le rapport de la Commission, il est écrit qu'elle souhaite que ce vœu soit transmis au mandataire par la Municipalité. Il nous rappelle que c'est la Municipalité qui dirige l'étude et que le mandataire fera ce qu'on lui dit de faire et en l'occurrence la Municipalité tiendra compte de ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 10/2010.

Au vote **le préavis 10/2010 est accepté à une très large majorité**, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter l'étude d'un plan directeur localisé (PDL) traitant de la zone industrielle B de Vallaire.
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 87'500.-- (huitante-sept mille cinq cents francs)** nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6. Préavis No 11/2010 Plan de mobilité de l'administration communale – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2010 est accepté à la majorité**, il y a 6 voix contre et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter la réalisation d'une étude d'un plan de mobilité de l'administration communale;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'000.--** (vingt-sept mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.081 "Plan mobilité de l'administration - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 7 . COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

La Municipalité n'ayant pas de communications à faire, ce point n'est pas ouvert.

POINT 8 . DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu dans le cadre du Préavis 9/2010 qui a été retiré par la Municipalité. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 3 de ce PV.

Madame Pascale Manzini, Municipale nous informe que les camps de cet été sont organisés et maintenus aux Alouettes, 2 en juillet et 2 en août malgré le retrait du préavis.

M. Jean-Luc Roggo souhaite intervenir au sujet des places de stationnement au chemin des Crêts. Une image est projetée sur l'écran et elle fait partie de l'annexe au PV. Cette intervention figure sans son intégralité en annexe no 4 de ce PV.

M. Daniel Sage souhaite déposer une interpellation. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. François Massy, Municipal ne veut pas répondre de manière exhaustive à cette interpellation mais il se permet de dire pour l'essentiel que la croix qui est prévue pour la mobilité douce est toujours au programme et toujours dans le projet. Elle figurait dans la mise à l'enquête pour les logements protégés et pour le centre socioculturel, donc il s'agit là de la branche à l'est. Pour la branche au sud qui mène au chemin du Veilloud, le cheminement pour la mobilité douce sera assuré. Lors de la mise à l'enquête du parking pour le Centre commercial il y a déjà un cheminement mobilité douce qui figure vers le nord jusqu'au parking, il manque en fait encore le tracé ou le marquage en prolongement depuis ce parking jusqu'à la route du Croset ainsi que la branche ouest de ce cheminement mais à ce sujet là il y a une convention avec le Centre commercial, M. Nussbaumer, qui s'engage à réaliser ce projet et effectivement il reste à faire et il reste encore à négocier. Donc, il ne faut pas dire que ce projet est abandonné, il reste tout-à-fait d'actualité surtout dans la mesure où, cet automne, la Municipalité a prévu de présenter un préavis pour une station bike & ride à la station Crochy du TSOL. Il y aura un cheminement depuis la station de Crochy jusqu'à la route du Bois et la croix dont il vient de parler fait partie intégrante de ce projet puisque la station bike & ride de Crochy est surtout prévue pour desservir le bassin versant de la plaine du Croset.

M. le Président remercie M. Massy. Il nous dit qu'il aurait dû mettre cette interpellation en discussion pour savoir si elle devait être répondue ou appuyée. Comme il y a déjà eu la réponse il redonne la parole à M. Sage.

M. Sage a été très attentif aux réponses de M. Massy, il y a des propositions positives dans ce qui vient d'être annoncé. S'il fait le bilan il y a à peu près 2 ½ branches qui seraient réalisées sur 4 en ce moment et il sera très attentif à la suite de ce développement en espérant que finalement les 4 branches de cette croisée pourront être réalisées.

M. François Massy, Municipal nous dit que la Municipalité répondra encore à cette intervention.

M. Christophe Cartier s'appuie sur le document remis sur les tables et concernant le plan d'entreprise 2010/2013 des TL. A la 4^{ème} page, dans le petit encart en blanc en bas de page, il est noté « EFFORT FINANCIER ». Sa question est la suivante : de combien va augmenter le budget actuel de la Commune pour ces 3 prochaines années pour ce poste TL.

M. François Massy, Municipal souhaite situer l'intervention de M. Cartier dans son contexte. Les TL ont souci de maintenir un taux de couverture à 35% ce qui se situe à peu près dans la moyenne nationale des autres villes. Si parfois ce taux est plus élevé il ne dépasse pas les 40%. Avec tous les investissements qui ont été faits ces dernières années et qui vont être encore faits, les performances des transports publics pour l'agglomération lausannoise vont grandement augmenter. De ce fait et s'ils veulent maintenir ce taux de couverture il sera nécessaire de faire quelques sacrifices et c'est pour cela qu'il est prévu que dans le cadre de la Communauté vaudoise des transports il y ait une adaptation des tarifs. Aujourd'hui, il est difficile de dire ce que cela représentera pour la Commune d'Ecublens, ce qu'il peut dire c'est qu'en général pour la Commune d'Ecublens nous payons 3% des indemnités c'est-à-dire les 65% de la non-couverture des frais des TL. Toutefois il nous dit que c'est un peu prématuré pour répondre à cette question.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle que sauf erreur ceci est concerné par la couche thématique transport, donc il y aura un bon retour de la péréquation.

M. Aitor Ibarrola souhaite dire au sujet du préavis concernant le Plan directeur localisé Vallaire-Venoge que la Commission s'est plu à mentionner la qualité du préavis. Lorsque les préavis ne plaisent pas on le dit, quand ils plaisent on le dit aussi.

Il souhaite aussi faire un avis de recherche. Cet avis de recherche figure en annexe no. 6 de ce PV.

M. François Massy, Municipal souhaite nous donner une information concernant le M1 au sujet des travaux qui sont prévus pour cet été. Le M1 a été mis en service en 1991 et depuis les prestations fournies par ce moyen de transport ont été croissantes. Il y a maintenant un certain nombre de travaux de réfection et de substitution de voies à faire qui sont importants. Il y a la réfection de la courbe d'Epenex et idem pour la courbe de l'EPFL et pour la courbe de la Mouline. Il y a aussi un cul de sac de sécurité à mettre en place au dépôt de l'EPFL + d'autres travaux à effectuer. Pour ce faire les TL ont prévu d'interrompre totalement l'exploitation du TSOL pendant la période du 12 juillet au 15 août 2010. Il y aura évidemment un service de substitution par des bus. Bien évidemment nous serons encore abondamment informés par les différents canaux des médias qui existent dans la région.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 22h35

Ecublens, le 17 mai 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (6)